## DON D'ORGANES Jean-Pierre Sueur plaide pour un registre national

Iean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, et les membres du groupe socialiste du Sénat ont déposé une proposition de loi « créant un registre national de consentement au don d'organes ». La loi de bioéthique de 1994 a instauré un registre des refus au prélève-

ment des organes. Ce registre, mis à la disposition du public, est géré par l'agence de la biomédecine. Or, si cette loi protège juridiquement le refus, aucune disposition légale ne permet aujourd'hui d'enregistrer le

consentement au prélèvement post-mortem. Cette proposition vise donc à modifier le code de la santé publique afin de protéger juridiquement la volonté des donneurs potentiels par la création d'un registre national d'enregistrement du consentement au don d'organes.